

REUNION CONSEIL MUNICIPAL 13 AVRIL 2017

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment  
convoqué s'est réuni en session ordinaire Le jeudi 13 avril 2017 à 20 heures 00  
selon convocation du 07 avril 2017

Membres	12
Présents	08
Représentés	02
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Abstentions	

MR LEGER Claude a été élu secrétaire

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, DUFOUR Isabelle, BOUDOT Carine,  
Mrs MOURGAUD Jean Luc, MORGAT Cyril, GUILLEMIN Claude, ROUET Jean Louis,  
LEGER Claude .

ABSENTS : Mr, JOHNSON Patrick, Mmes BERGER Martine, LEGER Bernadette,  
Mme CHARRET Chantal

REPRESENTES : Mr JOHNSON Patrick donne pouvoir à Mme DEMOUSSEAU Josiane  
Mme BERGER Martine donne pouvoir à Mme BOUDOT Carine

DELIBERATION N° 2017-021 en date du 13 AVRIL 2017 portant sur «  
L'APPROBATION DU BUDGET EAU 2017»

Madame le Maire présente au conseil le budget primitif 2017 du budget Eau ;

Il s'élève à 120 606,37 € en fonctionnement et à 70 241,98 € en investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget qui vient de lui être présenté.

DELIBERATION N° 2017-022 en date du 13 AVRIL 2017 portant sur « L'APPROBATION DU  
BUDGET COMMUNE 2017 »

Les taux d'imposition 2017 sont :

taxe d'habitation : 6,31 %

taxe foncière bâti : 13,18 %

taxe foncière non bâti 38,98 %

le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote, votant 08 pour 7 abstention 1 émet un avis favorable

DELIBERATION N° 2017-023 en date du 13 AVRIL 2017 portant sur « LE VOTE DES  
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

madame le Maire propose au conseil municipal de déterminer le montant des subventions qui seront versées en 2017 aux associations à l'article 6754 du budget communal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les montants ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ANNE 2017
ASSOC APE DOMPIERRE ET ST LEGER	400,00
PECHE AAPPMA	0,00
CONCILIATEURS JUSTICE	120,00
ACCA ST LEGER	200,00
COMITE DES FETES	500,00
SVPBM	400,00
AAOC GJ AVENIR FOOT 87	400,00
AHMRS 338RIR	0,00
APOSNO	50,00
CLUB 3E AGE	200,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00
CROIX ROUGE	50,00
CTE ORGANIS FOIRES	50,00
FNACA	150,00
GROUP AT ET HANDICAP	50,00
LIGUE NAT CANCER	50,00
PREVENTION ROUTIERE	0,00
QUAD SYMPA	50,00
SECOURS POPULAIRE	50,00
FAMILLES RURALES	50,00
AMICALE POMPIERS MAGNAC LAVAL	100,00
TOTAL	3370,00

DELIBERATION N° 2017-024 en date du 13 AVRIL 2017 portant sur « LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT »

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité d'effectuer des travaux mise aux normes électriques à l'école, le montant des travaux à effectuer est estimé à 1595,75 € HT et pourrait bénéficier d'une aide au financement du département. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'engage à inscrire cette dépense au budget et sollicite le concours financier du département.

DELIBERATION N° 2017-025 en date du 13 AVRIL 2017 portant sur « LES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE »

Madame le Maire indique que la ligne de trésorerie arrive à échéance au 30 juin 2017, elle demande l'autorisation de procéder à son renouvellement. Le montant maximum est de 30 000 € sur une période d'un an avec un taux sur index révisable Euribor 3 mois moyenné ( à titre indicatif 0,329% valeur février 2017) marge + 1,50 sur une base de calcul de 365, périodicité de prélèvement des intérêts trimestrielle fin de mois civil, frais de dossier 100 € commission d'engagement 90 €.

DELIBERATION N° 2017-026 en date du 13 AVRIL 2017 portant sur « L'EFFACEMENT DE DETTES »

Madame le Maire informe le conseil que le trésorier municipal demande l'annulation des dettes de la Grange des Arts car la liquidation judiciaire qui a été prononcée s'est soldée par une clôture pour insuffisance d'actif. Elle indique que pour procéder à cet effacement, il y lieu d'émettre un mandat à l'article 6542 pour un montant de 3680,90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'effacement de la dette de la Grange des Arts, autorise Madame le Maire à émettre un mandat pour le montant de 3680,90 € et s'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'article 6542.

DELIBERATION N° 2017-027 en date du 13 AVRIL 2017 portant sur « LA MOTION CONTRE LA MENACE DE FERMETURES DE GARES»

Suite à un courrier de la Mairie de BELLAC aux représentants des cheminots qui faisait part de ses inquiétudes au sujet de l'éventualité de la fermeture de la gare de BELLAC, une rencontre a eu lieu le 13 février 2017,

Cette dernière a réuni des représentants de la gare de BELLAC, des représentants de l'Union Locale C,G,T,, de l'Association des Usagers du Service Public du Nord de la Haute-Vienne, des représentants de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche (les trois premiers vice-présidents en raison notamment de leur rôle de coordination exercé au sein des trois ex-communautés de communes et la Présidente),

Il a été précisé que le plan TER de la Région Nouvelle Aquitaine ne prévoit plus que l'ouverture de 5 gares sur le territoire de l'ex-région Limousin et donc la fermeture de nombreuses gares dont notamment celle de BELLAC, LE DORAT , LA SOUTERRAINE, ...

Or, il est important de rappeler que la gare et ses employés ont un rôle de premier plan en ce qui concerne l'accueil des populations : tourisme, scolaires, économie ... car la gare est une porte d'entrée primordiale pour une ville et l'ensemble du territoire,

Il convient de veiller à avoir des horaires en lien avec les besoins des différents publics mais aussi d'avoir le souci d'un service de qualité : régularités des dessertes, réactivation de la possibilité de croisement,,

Il est donc tout aussi vital de conserver la présence d'un personnel statutaire formé et non de recruter pour 2, 3 ans des contrats à durée déterminée (C,D,D,) seniors, comme cela est trop souvent évoqué,

De plus, à une époque où la transition énergétique est continuellement évoquée, où la réduction du transport individuel est préconisée au profit de l'utilisation des transports collectifs, il est nécessaire de conserver et de développer les lignes TER et tout particulièrement la ligne LIMOGES-POITIERS qui relie les deux ex-capitales régionales,

Il est tout aussi indispensable de conserver la présence effective et efficace des agents aux horaires actuels afin d'assurer une prestation de qualité auprès des usagers : conseil pour montage de voyages parfois complexes, présentation des possibilités de réduction, élaboration des différentes cartes et/ou titres, relation à la population dont l'aide aux personnes âgées ou handicapées, Il est à ce stade nécessaire d'être conscient que l'ensemble de la population n'a pas toujours la possibilité ou la capacité d'utiliser les outils internet ou es machines voire n'a pas toujours de cartes de crédit,

Il serait aussi intéressant que tous les partenaires oeuvrent ensemble pour le développement du rôle de la gare : réfléchir par exemple à l'intermodalité qui rendrait encore plus nécessaire le rôle de proximité et de conseil à l'utilisateur,

En conséquence, par la présente motion présentée lors du Conseil Communautaire du 13 mars 2017, l'ensemble des élus de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche et de la population qu'ils représentent demandent, a minima, à la S.N,C,F, , à la Région Nouvelle Aquitaine et à tous les acteurs concernés :

- œ le maintien de la gare de BELLAC et de l'ensemble de ses services aux conditions actuelles (amplitude d'ouverture du guichet clientèle maintenue, voire de la développer, personnel qualifié, réactualisation du croisement possible à ce lieu),
- œ le maintien de l'ensemble des gares présentes sur le territoire de l'ancienne région Limousin (Le Dorat, la Souterraine, ...)

**Adoptée à l'unanimité**